

INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 18/02/2020
à distribuer avant le 22/02/2020

Numéro 72
Février 2020

Retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale FO 22 sur le site www.fo22.fr et sur facebook [Cgt-Force ouvrière 22](#)

SOMMAIRE : • Éditorial, p.2 • Rétrospective 2019, p.3 • Social, p.4 • XXIVème Congrès de l'Union Départementale (2ème partie), p.5 • Dossier retraites, p.6 • Hommage, p.13 • Consommation, p.14 • La vie de l'U.D., p.15 • A noter et à retenir, p.16.



**Allô, allô Edouard ! Quelles nouvelles ?
Je vais au théâtre et j'entends le cri de la plèbe !**

Editorial, par **Éric LE COURTOIS** (Secrétaire Général de l'U.D. FO 22)

Nous n'accepterons pas qu'il puisse passer leur projet de Retraite à points d'un coup de 49.3 ou d'ordonnances à la tout va de leur politique libérale qui prend de plus en plus la forme d'une dictature autoritaire au masque de la cogestion.

L'avis du Conseil d'État « la plus haute juridiction de conseil du gouvernement, une des plus haute juridiction administrative, (et de l'aristocratie française) » émet un désaveu cinglant à la stratégie gouvernementale (...)

Le projet de mise à mort du système par répartition se trouve être une suppression d'une composante majeure du Contrat Social.



(////// suite page 2)

Allô, allô Edouard ! Quelles nouvelles ? Je vais au théâtre et j'entends le cri de la plèbe !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Dès octobre 2018, FO avait alerté, sur la nature de la réforme : le projet de système universel de retraite [...] est en lui-même une réforme paramétrique permanente aux mains des gouvernements à venir.

Le conseil d'État confirme nos analyses d'une réforme qui méprise les formes réglementaires et législatives et, sur le fond, fait ressortir le flou du projet. Il pointe les biais de l'étude d'impact et des 29 ordonnances auxquelles le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments qui masquent la réalité de la réforme. Il contredit les engagements de compensation aux dégâts de la réforme que le gouvernement avait fait miroiter pour certaines catégories. Le Conseil d'État démonte, de fait, la formule « marketing » du « chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous » - illustration, s'il en est, du « flou artistique » voulu sur la diversité et la complexité des règles de cotisation ou d'ouverture des droits définies dans le projet de loi ! ... Tout le contraire des dispositifs indispensables à la solidarité que le système universel par points n'assurerait plus, sauf à « bidouiller » des adaptations pour, par ex. « motifs familiaux » ... !

Ce projet de contre-réforme gouvernementale de notre système de retraite, est injuste et dangereux. Il n'est autre qu'un pur scandale financier digne des pires « sub-primes » ... et autres précipices de l'Argent-Roi !

Après des semaines de grèves et débrayages, le gouvernement persiste pour tenter de mettre à sa botte les travailleurs : la propagande gouvernementale n'a pas manqué, telle cette histoire d'âge pivot dans lequel la direction de la CFDT s'est tellement emmêlée les pieds que son approche de cogestion et d'accompagnement de la Macronneuse en est devenu désagréable même pour ses militants. Les slogans scandés lors des manifestations n'ont pas manqué et nous font encore bien rire « l'âge pivot, c'est du pipeau ».

Bien sûr, ils ont joué la montre et l'épuisement, la période de Noël, etc., Mais un constat : la colère de la classe ouvrière est intacte ! Nous ne lâcherons rien ! Ils nous disent qu'il y a un déséquilibre financier.

C'est faux ! Le patronat n'a jamais eu autant d'exonération (plus de 400 milliards) ; le Président Emmanuel Macron lui-même rédigeait dans son livre « révolution » qu'il n'y en n'avait pas ! Ensuite, ils nous disent que nous vivons plus longtemps. Rétorquons que c'est pour profiter plus longtemps, pas pour travailler plus longtemps ! Pourquoi on nous interdirait le bonheur ? Au nom de quoi si ce n'est aux profits des actionnaires !

La question importante, c'est la santé et le fait d'être en bonne santé, nombre de salariés ne sont plus en situation de travail avant de faire valoir leur droit à la retraite. En Bretagne Nord, on connaît tous des collègues qui sont licenciés pour inaptitude ou invalidité. Pénibilité (texte effacé sur le coin d'une table par Macron) ou promesse négocié en 2010 par cette CFDT, qui par là-même échangeait l'allongement de

la durée de cotisation, voire vendait la force de travail de la classe, contre un texte vide sur la pénibilité (promesse, promesse). C'est tous les jours que nous constatons les dégâts de l'allongement de la durée de cotisation et des 25 meilleures années ! Avec cette nouvelle contre-réforme, ils entendent priver les travailleurs d'un départ en retraite en bonne santé, ils misent sur notre durée de vie écourtée. Les statistiques INSEE le démontrent : les souffrances au travail augmentent dès 55 ans et la biologie du corps humain ne change pas. L'espérance de vie varie de 13 ans entre les riches et les pauvres, de 7 ans entre un cadre et un ouvrier ! Les salariés avec leurs organisations syndicales majoritaire ne cessent de se mobiliser dans les grèves et manifestations contre ce projet. En réponse : mutisme dogmatique et violence d'État ; une violence du pouvoir, avec répression et ses violences policières, ses arrestations et ses gardes à vues arbitraires partout en France.

Malgré la longue mobilisation dans le temps, la résistance syndicale se poursuit, et quoi qu'il arrive nous le savons, la bataille de l'opinion est gagnée, 70% des salariés soutiennent notre revendication pour le retrait du projet de retraite à points ! Celui qui sème la misère, le sait, un jour ou l'autre, il récolte la colère !

Nous pouvons ici acclamer tous les salariés et les militants pacifistes qui ont le courage de la grève, des manifestations. Nous pouvons applaudir cet élan de résistance et de lutte de classe exprimé par ce mot d'ordre juste essentiel et unitaire « retrait du projet de retraite à points ». La classe ouvrière renoue avec sa conscience, et nous vivons un moment historique de révolte et d'unité revendicative. Les salariés voient malgré les traces de la loi scélérate de 2008, leurs Unions Départementales, leurs Unions Locales, construire l'Unité d'Action en Côtes d'Armor comme ailleurs, c'en est impressionnant ; la grève pour le retrait immédiat de ce projet de loi scélérate est le mot d'ordre clair et en est sa Force Unitaire !

La force de la lutte de classe se construit à travers le mot d'ordre, pour revendiquer l'absolue nécessité de maintenir le système par répartition contre tout projet par capitalisation ; la Présidence, elle, se refuse à entendre la rue de la grève, à entendre les positions nettes de notre confédération, à entendre l'action unitaire intersyndicale majoritaire, à entendre le conseil d'État, et même à entendre le haut conseil économique militaire qui s'inquiète pour les carrières et les pensions. N'est-ce pas là, la preuve de dogmatisme ! L'axe gouvernemental, une Présidence, un 1er ministre, un gouvernement qui servent patronat et banquiers et même au groupe parlementaire des « Marcheurs » prêts à vendre la mort des gosses à la seule solidarité ouvrière dans le partage de congés ou le patronat se trouveraient exonérés de cotisation. Dans cet esprit méphitique le projet de système à points est le summum du regards hautain que ces gens-là posent sur les forces laborieuses car en détruisant la répartition, ils organisent l'inégalité, et j'en

suis convaincu ils y trouvent là, leur pleine jouissance politique, la raison même de la grande bourgeoisie qui protège ses intérêts en ouvrant un nouveau terrain de spéculation, un nouveau marché pour profiter, pour plumer, pour exploiter le salarié, pour lui vendre une hypothétique retraite, par des jeux financiers, de fonds de prévoyance ou boursiers. Tel est l'axe du projet mortifère d'en Marche ou crève, un challenge spéculatif sur le dos du peuple. Le ministre du Budget, Bruno Le Maire, a d'ailleurs anticipé en baissant très fortement le taux du livret A, pour pousser les travailleurs à accepter de nouveaux comptes d'épargne retraite.

Et comble d'ironie, certaines sociétés financières proposent d'ores et déjà des possibilités d'emprunts à paiement alternatif pendant la vie de travail pour se payer une retraite.

Les banquiers se sucent les doigts de plaisir de la confiture de Brigitte Macron et de son époux. Et lorsque le couple de perdreaux présidentiel se promène au théâtre, le voilà surpris d'entendre le populoscander des slogans, et c'est sous les caméras et sous forte escorte que le couple Présidentiel quitte le lieu de la scène.

La fracture sociale est là et elle est tellement là que nous constatons que ces gens-là, de l'Élisée au plus simple élu d'en Marche ne la perçoivent pas, ne la comprennent pas, le dogme de l'argent roi est leur maladie. En conclusion, je vous offre ce plaggia d'une chanson de Paul MISRAKI qui me semble fort adapté aux impénitents du capitalisme qui nous gouvernent et à la crise républicaine. « James », le grand Intendant dans le texte devient « Edouard », homme du Havre bien connu et accessoirement 1er ministre et pour le p'tit nom de la Marquise, cela pourrait être celui de Dame Brigitte.

*« - Allô, allô Edouard ! Quelles nouvelles ?
Absente depuis quinze jours,
Au bout du fil, je vous appelle ;
Que trouverai-je à mon retour ?*

*Tout va très bien, Madame la Marquise,
Tout va très bien, tout va très bien.
Pourtant, il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien,
Un incident, une bêtise, nos éminence grises, nous prédisent,
La mort des retraites à points ! »*

Je vous laisse imaginer la suite de cette note d'humour, je vous souhaite pour 2020, une bonne année militante, camarade et ami, et je le répète l'opinion populaire a d'ores et déjà pris, sa raison et sa décision, alors quel que soit votre syndicat ne lâchons rien, gagnons le retrait de la retraite à points.

Et puisqu'ils nous y conduisent, cette victoire des salariés, sera sûrement avec la grande GG ! En tous cas, avec les camarades des Côtes d'Armor, dans l'unité, nous allons y œuvrer.



5 février



Siège devant le MEDEF à Ploufragan

19 mars



Grève dans l'Education Nationale

4 avril



Grève dans l'Enseignement

11 avril



Mobilisation des retraités

1er mai



journée internationale des travailleurs

9 mai



Grève dans la Fonction Publique

8 octobre



Mobilisation des retraités

18 octobre



XXIVème Congrès de l'Union Départementale

5 décembre



Manifestation contre la réforme des retraites

10 décembre



Manifestation contre la réforme des retraites

17 décembre



Manifestation contre la réforme des retraites

31 décembre



Manifestation en soutien des cheminots

Dans la Ripouxblrique, rien ne déconne, les élus sont « inclus » (*), et les pandores sont là !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Quel scandale, le Contrat Social est foulé au pied par le gouvernement de la Ripouxblrique. Les salariés du Privé et du Public crient au scandale face à la destruction systématique et extrêmement violente du Contrat Social Republicain, organisée par le gouvernement capitaliste et libéral de Macron/Philippe et leurs drôles de ministres. Notons, d'ailleurs, que certains de ceux-ci ont de graves problèmes de mémoires avérés surtout lorsqu'il s'agit de déclarations fiscales ou de drôles d'école de politique tout comme celle d'où nous vient le Sergent Castaner qui a su évoluer et faire ses classes dans certains milieux d'affaires marseillais.

Pour accélérer la procédure parlementaire, le gouvernement Philippe en modifie les règles, crée sa propre commission ce qui est hors du règlement parlementaire. Le zélé Président du parlement, Richard FERRAND, confie cette haute commission ad hoc et pour toutes pièces comptées, au très zélé Jacques MAIRE, député d'En Marche et fils d'Edmond Maire, le fondateur de la très zélé CFDT ! Mais pour être sérieux, nous constatons que cette « démocratie gouvernementale » fait preuve d'un nihilisme parlementaire grave : cette méthode démagogique ne peut masquer la dictature d'En Marche qui progresse à grands pas. Cela est une (En) marche de plus qui démontre l'anticonstitutionnalité du projet, tant sur le fond que sur la procédure. Les dorures de la Ripouxblrique ont bien des mystères et des arrangements mais ceux-ci sont Berger bien gardés.

La fracture sociale est partout. C'est le bordel dans tous les secteurs, (salaires, branches, C.C.N., formations, sécurité publique, santé, enseignements,...). La mobilisation sociale existe dans toutes les villes de France et de Navarre. Les manifestations prennent des formes de résistances pacifistes, telles celles aux flambeaux qui font rire les citoyens, et parfois rire jaunes les élus interpellés par le populo qui, par sa conscience de classe, critique l'implication des élus (dont certains ont su tourner leur veste pour être plus en marche que moi tu) à participer à l'accompagnement du capitalisme libéral où eux même sont pris d'une démagogie managériale, autrement nommée « nouvelle pédagogie des COLLABORATEURS ». Cette pédagogie citée précédemment, le gouvernement en fait grand usage, et elle est poussée à son paroxysme d'État, avec concertations et grand débats, auto service public du clic, auto formation monétarisée à peau de balle, auto flagellation et plus, voir auto soutien à son employeur façon MacDO ou auto volontariat où le salarié auto accepte (sous contraintes légales) la modification de son contrat de travail pour garder son emploi telle l'horrible histoire à la mode CORA.

Oui, le patronat se sent des ailes dans le dos et il soutient activement la violence de la Macroneuse, comme celui de la grande distribution qui délivre ses coups, avec 500 licenciements pour 500 millions de CICE chez Auchan, et l'un des derniers actes très médiatisés pour faire peur à la classe ouvrière : les licenciements de l'enseigne CORA qui après l'annonce officielle de quelques difficultés économiques en fin d'année (un trimestre suffit), permet (sic, ordos et simplifications Macron) de pouvoir réorganiser économiquement l'entreprise donc de mettre la pression sur les salariés. Et tandis que les (bons) salariés (ceux qui sont à bout de souffle de leurs prêts bancaires et de leur faible salaire) sont désignés comme étant les volontaires, et acceptent encore plus de flexibilité par la modification de leur contrat de travail pour aider l'entreprise et les actionnaires à gagner du pognon, les mauvais salariés, eux, osent refuser (c'est même étonnant qu'ils en aient encore le droit) ! Ouf et incroyable perversion, ils peuvent et ils vont être licenciés. Ils auront quelques subsides et même permission de pointer au chômage. C'est cette dernière notion qui distingue le contrat de travail avec l'esclavage mais, vous en conviendrez, le lien de subordination est léonin et le servage, par la paupérisation, est outil du capital. C'est ainsi que, dans les médias, a été annoncé sur cette base, le licenciement officiel de plus de mille travailleurs chez CORA. Le Patronat et ses médias télévisuels ont fait grand état de ce pouvoir légal (légal) des actionnaires et de leurs tauliers, de leurs RH et de leurs avocats qui, tous en chœur, chantent « merci Macron, merci Macron ».

Tout l'art du gouvernement sort des écoles de commerce. La République est à l'épreuve de cette méthode aux forceps à un tel point que l'action publique prioritaire lisible du Gouvernement des Marcheurs en est réduit à l'OPA tout azimut pour que tout soit « Marché (hôpitaux, finances, écoles...) ».

L'art politique gouvernemental se fane. Il tente encore de faire croire à la démocratie participative d'associer, voire d'impliquer par des nouveaux espaces de collaboration, de concertation de grands débats et de cogestion, de changement permanent où ils incluent leurs différents interlocuteurs régulièrement nommés partenaires dans des espaces où tout est décidé d'avance et dont l'objectif est la réduction des droits et des moyens. En d'autres termes et en tant que syndicaliste, nous pouvons écrire que la charte du travail est « En Marche ».

C'est un fait : la déconstruction républicaine, la destruction des caisses sociales, amplifient la fracture sociale. Et comme cela n'est pas de leur ressort, la plupart des élus font l'autruche : ils s'occupent d'améliorer le sort de leurs conci-

toyens localement : ils sont les nouveaux élus des intercommunalités, des Municipalités, des EPCI, des Conseils de développement, des Conseils Départementaux, des Régions, etc., mais ils sont de moins en moins capables de résister, car eux aussi, participent de l'inclusion systémique. Bien sûr, ils sont conscients des conséquences ; ils comprennent qu'ils se trouvent éloignés du peuple. Mais, que voulez-vous, nous disent-ils c'est l'évolution du mandat, l'adaptation au monde moderne, à l'échelle mondiale ! Nos pauvres élus en sont réduits à s'entendre pour le partage des sièges, pour la bonne gestion indirecte intercommunale - qui n'a plus rien à voir avec le mandat direct et communal. Cette démocratie indigeste, est comprise par le citoyen comme outil de mort par lequel le peuple est contraint d'admettre la mort de la démocratie communale.

Ils ne voudraient pas être complètement complices du système qui réduit l'égalité de droits (durement conquise). Ils sont « inclus » et deviennent eux aussi des collaborateurs du changement : pris dans la nasse du système et des tuyautages budgétaires étriqués où, fléchage des ressources oblige, la soumission générale est de rigueur ! À leurs corps défendant, les élus sont pris au piège du partage des sièges de l'interco ; ils en deviennent les Ni-ni de la politique locale.

Dans la Ripouxblrique, rien ne déconne ! Les élus sont « inclus », et les pandores sont là pour faire fonctionner la France. Et même vertement indiquer aux lycéens comment ils doivent reprendre le chemin de l'école quand ceux-ci, impudemment, s'assoient sur les trottoirs pour mener de pacifiques manifestations de jeunesse (après la prière les mains derrière la nuque, c'est maintenant la distribution des pains voulus par le seigneur). Les libéraux s'attaquent désormais à des contre-réformes de grandes ampleurs dont celle pour détruire la Sécurité Sociale ! Ils font fi du précepte d'égalité de la République une et indivisible, de l'organisation constitutionnelle. Ils font fi de tout ce qui fonde le Contrat Social de la protection collective.

Le grand sergent du ministère de la Ripouxblrique, Castaner, a même édité un décret pour que les listes politiques des partis des communes de moins de 9000 habitants ne soient plus comptabilisées comme telles ; il y a eu grandes réactions et pffft, ce décret a été modifié et désormais cela serait juste les communes croûtes, de moins de x vies qui disparaîtront de l'alchimie comptable des tendances politiciennes de la Macroneuse pour annoncer victoire aux prochaines élections municipales.

(*) « Inclus » terme de la logique managériale

« Ce qui est organisé, c'est une école publique qui ne remplit pas ses missions historiques »

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental S.N.U.D.I.



Je vous apporte le salut fraternel des camarades du SNUDI-FO qui syndique les professeurs des écoles et les accompagnants d'enfants en situation de handicap. L'Assemblée Générale des syndiqués s'est tenue le mardi 8 octobre.

Comme nous l'avons constaté lors des tournées dans les écoles et réunions d'information syndicale, le sujet principal de préoccupation de nos collègues est l'impasse dans laquelle se trouvent élèves en situation de handicap et enseignants suite aux mesures d'inclusion forcée qui se sont succédé.

Pas une école qui ne soit touchée ! Cela concerne des élèves de dix ans comme des enfants de quatre ans, il faut faire appel au SAMU en cas de crise violence. Les équipes éducatives se multiplient pour un même élève sans que les inspections ne prennent leurs responsabilités : elles laissent les élèves et les enseignants à l'abandon. Au collège de Tréguier, le professeur demande pour un élève de cinquième qui ne sait pas lire si les cours d'anglais pourraient être remplacés par des cours de soutien en lecture. L'administration refuse car l'anglais est important pour la suite de ses études supérieures.

En équipe éducative, l'inspectrice de la circonscription de Paimpol qui était l'an passé inspectrice de l'enseignement spécialisé, affirme que les apprentissages pour un élève handicapé en C.P. ne sont pas la priorité. Ce qui est organisé, c'est une école publique qui ne remplit pas ses missions historiques afin d'obliger les parents à son détourner, à payer une école privée pour leurs enfants.

L'Éducation nationale ne peut plus cacher les dégâts occasionnés par la loi sur le handicap de 2005. FO intervient régulièrement contre l'inclusion systématique, pour une place adaptée à la nature et au degré de handicap ou de difficultés des enfants.

Parmi les grandes victimes de l'inclusion systématique, il y a nos collègues accompagnants d'enfants en situation de handicap. Le SNUDI-FO 22 s'est battu d'arrache-pied contre le renvoi au chômage des 300 derniers accompagnants en contrat aidé et a gagné sur les dossiers qui lui étaient confiés : depuis janvier, nous avons organisé de nombreux rassemblements à la préfecture ou à la direction académique avec des délégations reçues en audience, en faisant la proposition d'action commune avec les autres organisations syndicales.

Il faut voir comment l'administration traite les personnels, au nom de l'intérêt supérieur de l'élève. Il serait de l'intérêt de l'élève d'avoir un accompagnant payé 750€ pour faire 24 heures et obligé de trouver un second emploi ? Il serait de l'intérêt de l'élève que l'A.E.S.H. se voit demander de faire 25 heures au lieu de 24 heures, donc de travailler gratuitement ? Il serait de l'intérêt de l'élève que l'A.E.S.H., dans le cadre des P.I.A.L., les pôles inclusifs d'accompagnement localisé, change de poste,

d'élève ou d'établissement au gré des besoins locaux ? Il serait de l'intérêt de l'élève de ne plus avoir d'accompagnement individuel mais d'avoir un accompagnant qui s'occupe de 2, de 3, de 4, de 5 ou plus d'élèves en situation de handicaps de diverses natures ? Il serait de l'intérêt de l'élève de passer la journée hors de la classe où il ne peut tenir ?...

Camarades, ceci est la conséquence de la guerre que le gouvernement mène contre les droits des travailleurs et de leurs enfants, contre l'école publique et tous les services publics.

Face à ce gouvernement sourd aux revendications, qui enchaîne les contre-réformes, la confédération FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des fédérations des transports et des syndicats de la R.A.T.P. à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye sur les retraites.

Le SNUDI-FO 22 approuve sans réserve cette position adoptée à l'unanimité du C.C.N. de FO et a décidé de tout mettre en œuvre pour préparer la grève en réunissant les collègues, en les aidant à formuler leurs revendications, en discutant de la nécessité d'organiser la grève pour gagner, pour la satisfaction des revendications.

Faisons comme les enseignants d'un lycée de Seine-St-Denis qui ont démarré un cahier et un panneau de préparation de la grève. Faisons comme les postiers de Dreux en grève qui en très peu de temps ont constitué une caisse de grève de 11.000 €.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive Force Ouvrière !

« La Loi sur la transformation de la Fonction Publique nous arrive en pleine gueule ! »

par Laurent MATEU
Secrétaire du syndical Conseil Départemental 22



Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des agents du Conseil Départemental 22. Je vous apporte également le salut fraternel de la fédération des Services de Publics et de Santé.

Mes camarade pour commencer un petit point sur les conditions de travail dans notre collectivité qui comme dans bien d'autres depuis quelques années se sont dégradés à vitesse grand V. Outre les privatisations, les décentralisations, les réorganisations de service fréquentes et contre lesquelles notre syndicat FO du CD 22 mène un combat permanent,

c'est sur les méthodes managériales que je souhaite attirer votre attention. En effet, le harcèlement, la pression, les menaces, les moyens de déstabilisation sont devenus monnaie courante au sein de notre collectivité.

Face à ces méthodes et l'ambiance délétère régnante, les burn outs ont augmentés de façon considérable et les appels au secours explosent. Les conditions sont si déplorables que certains nouveaux arrivants s'en vont avant même une titularisation, l'eldorado fonction publique dont leurs aïeux avaient parlé sans aucun doute certains proches étant bien loin de ce qu'ils avaient pu imaginer.

Et c'est dans ce contexte mes camarades que la loi sur la transformation de la fonction publique, sujet sur lequel portera mon intervention du jour; nous arrive en pleine gueule.

Après la R.G.P.P. (*Révision générale des politiques publiques*), le P.P.C.R. (*Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations*), le R.I.F.S.E.E.P. (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*), bienvenue dans le nouveau monde. Cette loi adoptée le 6 août dernier - par ordonnance au passage, bienvenue dans le monde de la démocratie - elle concerne plus de 75% de la fonction publique territoriale. Ainsi donc, le détricotage continue ...

Commençons par les instances où, comme dans le secteur privé, on supprime le C.H.S.C.T. et on crée une instance fourre tout, le C.S.T. ce qui, au passage, réduira considérablement la représentativité syndicale. On vide les C.A.P. de leurs substances, plus de regard sur les avancements, les promotions et même les mobilités, restent seulement les recours d'évaluation et quelques broutilles. Fin des conseils de discipline de recours. Bienvenu dans le monde de l'injustice.

Vient le nerf de la guerre, mes camarades, le Pogon ! Arrive le salaire au mérite, bonjour les promotions arrangées, les avancements bidons, les suceurs de boules et autres lèche culs vont pouvoir ouvrir leurs portefeuilles, ils vont être bien servi. Pour les autres mes camarades, pour vous, pour nous, les miettes. S'ils nous en laissent ...

Embauches des dirigeants et cadres supérieurs : pas de conditions de diplôme, pas de conditions de salaire, pas de conditions de concours. Autant vous dire que les petits copains de campagne de nos chers politiques vont désormais avoir l'assurance de postes grassements payés. Le statut disparu, bienvenue dans un monde corrompu ... Balkany passera pour un amateur, voir un précurseur dans quelques années. Facilité de licenciement, la loi est très claire et dit textuellement « *Le mot disponibilité est remplacé par le mot licenciement* ». Désormais toute suppression de poste pour réorganisation de service, délocalisation, décentralisation, permettra le licenciement de l'agent. Sans compter les raisons pour inaptitudes. Les détachements d'office vers les offices publics ou privés. Mise en place de la rupture conventionnelle. Ca

marque tellement bien dans le privé, pourquoi s'en passer ? Généralisation des contractuels, finies les titularisations. Généralisation des temps non complets et j'en passe. Bienvenue dans le monde la précarité.

Et pour finir le droit de grève : durcissement des conditions, délai de prévenance et on étend le service minimum aux éboueurs, aux agents des écoles, des cantines..... Bienvenue dans le monde de la soumission ou le travailleur à le droit de fermer sa gueule.

Mes camarades, Macron nous avait promis un nouveau monde, mais au final nous sommes retournés dans un ancien monde, celui de la misère, de l'exploitation, de la corruption ... Mais mes camarades, si ma mémoire est bonne, ce monde à été aussi celui de la révolte et de la grève générale. Alors le 5 décembre, mobilisons-nous pour que ce monde devienne enfin celui des travailleurs !

Vive le syndicat Force Ouvrière
des Côtes d'Armor,
vive le syndicalisme libre et indépendant,
vive Force Ouvrière.

« En 2018, 1% des riches possèdent 82% de la richesse de la planète ! »

par Yvon BOURHIS
Membre de la commission Exécutive U.D. 22



Cher(e)s camarades, Je vous apporte le salut fraternel des camarades du Crédit Agricole qui, ne pouvant être là, m'ont mandaté pour voter le rapport d'activité présenté par le secrétaire général sortant.

Les banques n'aiment pas les salariés qui s'organisent. Et le Crédit Agricole, quoiqu'il dise, est une banque. Et puisque se syndiquer, c'est s'organiser, les banques n'aiment donc pas les syndicats. C'est peut-être là une raison pour laquelle nos camarades n'ont pu venir. En effet, et si les choses n'ont pas changé depuis que je m'étais fait expliquer ça par un responsable, les militants syndicaux du Crédit Agricole sont traités comme leurs collègues qui ne s'investissent

pas dans la défense des intérêts de leur corporation. Je veux dire par là qu'ils ont les mêmes objectifs que leurs collègues, mais, vous l'aurez compris, avec moins de temps pour les atteindre. Le tour est joué, et ça a quand même l'art d'en dissuader plus d'un à prendre des responsabilités syndicales, n'est-ce pas ?

Et puisque nous parlons banques, c'est bien les banques qui investissent et prêtent à leurs partenaires favoris du Capital ! Je n'ai pas demandé à mes camarades s'ils me mandataient pour en parler, mais parlons-en quand même de ces grands groupes qui bénéficient et des largesses de l'Etat par exonérations de cotisations et d'impôts, et des largesses des banques d'investissement ou pas. Et là, j'ai demandé à une de nos camarades du 35, Céline CUSSAC, de pouvoir reprendre les exemples qu'elle avait cités lors de son intervention au congrès FO 35, à Fougères, il y a peu.

Lorsqu'elle les avait présentés, un grand silence s'était fait dans la salle, subitement. Et pour cause ... Je tiens à la remercier de me les avoir passés, ces chiffres, ils parlent d'eux-mêmes : 1% des riches possèdent 82% de la planète, en 2018 les 10 plus grosses fortunes de France ont vu leur fortune multipliée par DOUZE ! ... Au moment même où le nombre des pauvres, toujours en France, augmen-

tait de plus d'un million deux cents mille personnes (+ 1,2 millions !!!)... M.Bernard Arnaud, dit-Vuitton, grand mécène devant Notre-Dame, pesait 30,3 milliards en 2016. Il est passé à 73,2 milliards en 2018 puis à 100 et quelques milliards en 2019 ! Plus belle, la vie ?

D'autres exemples illustrent bien le formidable bienfait des exonérations et des allègements fiscaux. Attention : Conforama, avec ses 50 millions de C.I.C.E., en a profité pour licencier 1.900 salariés. Carrefour, 134 millions de C.I.C.E., 3.000 licenciements ! Et Auchan, le groupe Auchan, ses 500 millions de C.I.C.E. lui ont quand même permis de mettre 800 salariés sur la paille. C'est ça la famille Mulliez, dont on a parlé cet été parce qu'un de ses rejetons, en Hors-bord, a tué deux pêcheurs en percutant leur barque. Après avoir versé 50.000 euros pour sa caution, il s'est rapatrié dare-dare à la maison ... sain et sauf ! Voilà un bel exemple de la morgue et de la manière dont nos nantis de la France-d'en-haut considèrent la plèbe !

Alors oui, il y a du pain sur la planche pour venir à bout de cette France-là, celle d'en-haut, et redistribuer les richesses ! Vive la grève générale à partir du 5 décembre ! Vive la Sociale !

Pour un syndicat libre et indépendant,
chers camarades, vive Force Ouvrière !

NON À LA RETRAITE PAR POINTS

MACRON

VEUT PLUMER

ÉGALEMENT

LES SALARIÉS

DU PRIVÉ



DOSSIER RÉALISÉ PAR ADRIEN ET MICHEL DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LOIRE-ATLANTIQUE. MERCI A EUX !

- **Parce que le projet Macron/Philippe de retraite par points concerne autant les salariés du privé que les régimes spéciaux et les fonctionnaires...**
- **Parce que les 18 millions de salariés du privé subiront des pertes allant jusqu'à 50 % de leurs pensions brutes mensuelles...**
- **Parce que le gouvernement veut supprimer le régime général et l'AGIRC-ARRCO, pillant les 70 milliards d'euros de réserves constituées par les salariés eux-mêmes pour les placer sur les marchés financiers...**
- **Parce que le gouvernement veut instaurer la retraite pour les morts, avec des départs annoncés bien au-delà de 64 ans...**

ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DANS NOS ENTREPRISES

POUR CONSTRUIRE

LA GRÈVE UNIE

ET OBTENIR LE RETRAIT

DU PROJET MACRON

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Les niveaux de pension projetés sont très bas (...). Au lieu de 70 % du dernier salaire, il faut envisager 50 %, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains complèteront par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. »

Michaël Zemmour,
Économiste
Chercheur à Sciences po,
cité par Ouest France
27 décembre 2019

Plus le mensonge est gros...

■ UN PROJET DE LOI DÉJÀ FICELÉ

Malgré l'exigence majoritaire de retrait de sa contre-réforme des retraites, Macron a réaffirmé lors de ses vœux du 31 décembre sa volonté d'imposer son projet, qui vise à :

- ▶ Repousser l'âge de départ à la retraite ;
- ▶ Baisser le montant de toutes les pensions ;
- ▶ Supprimer les 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et l'AGIRC-ARRCO ;
- ▶ Ouvrir la voie aux retraites par capitalisation,

Le gouvernement reste sourd à la puissante mobilisation interprofessionnelle qui s'exprime depuis le 5 décembre dernier et à la grève reconduite dans plusieurs secteurs (RATP et SNCF, mais aussi métallurgie, chimie, organismes sociaux, enseignement...). Il prétend ouvrir de nouvelles négociations, alors que le projet de loi est déjà rédigé et soumis à plusieurs instances, dont le Conseil d'État, avant sa présentation au Conseil des ministres le 22 janvier prochain.

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »



François Fillon devant les patrons le 10 mars 2016 (Public Sénat)

■ « LA VALEUR DU POINT NE BAISSERA PAS »

Le 11 décembre dernier, le 1^{er} ministre a déclaré que la valeur du point ne baisserait pas... Or, dans un système à points, il existe deux valeurs :

- ▶ la valeur d'achat, annoncée à 10,00 €, dont il vaudrait mieux pour les salariés qu'elle baisse... car plus elle est basse, plus on a de points !
- ▶ la valeur de service, annoncée à 0,55 €, qui, au moment de la retraite, est multipliée par le nombre de points acquis pour calculer le montant de la pension.

Prétendre que la loi garantira la valeur de service du point est une mystification. En effet, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement décidera chaque année des mesures visant à respecter la « règle d'or » d'équilibre du régime, en fonction de la conjoncture économique et des données démographiques sans dépasser (au mieux) 13,8% du PIB. Le rapport Delevoye explique à ce titre que le gouvernement fera bien ce qu'il voudra (page 90).

Comme le nombre de retraités va augmenter, le montant des retraites baissera automatiquement. La valeur du point sera la variable d'ajustement pour maintenir le système à « l'équilibre ». Le gouvernement aura à la fois la main sur la valeur d'achat et sur la valeur de service, un effet ciseaux sera possible pour baisser le montant des pensions : en augmentant la valeur d'achat du point (donc moins de points) et en baissant la valeur de service.

Copains, coquins



Tout le monde se souvient des liens unissant Jean-Paul Delevoye et les assurances privées. Le « ministre des retraites » a depuis été contraint de démissionner... Ce 1^{er} janvier 2020, on apprend que le Premier ministre, Édouard Philippe, a élevé au rang d'officier de la Légion d'honneur Jean-François Cirelli, président du fonds de pension BlackRock France... connu pour son activisme en faveur des retraites par « capitalisation » !

Un simulateur... sans simulation !

■ DES EXEMPLES FANTASISTES

Le gouvernement a mis en place un site Internet « *suisjeconcerne.info-retraite.fr* », qui n'apporte rien aux personnes qui le consultent.

Le « simulateur » n'offre en réalité aucune simulation, mais des exemples fantaisistes n'ayant rien de commun avec les situations réelles des salariés du régime

général... Pour fabriquer ses exemples, le gouvernement se fonde majoritairement sur une carrière linéaire à partir de 22 ans. Pas d'enfant, pas d'arrêt maladie, pas de chômage... Les données sont invérifiables, voire truquées. Et quelle crédibilité accordée à des projections en 2068 ou 2070 ?

■ DES DÉPARTS À 65 OU 67 ANS POUR DES « GAINS » SUPPOSÉS !

Leïla est secrétaire, payée toute sa carrière au SMIC. Rachel est assistante maternelle à temps partiel, rémunérée en moyenne à 80% du SMIC. Le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens pour

défavoriser le système actuel. Pourtant, dans ces deux exemples, c'est à 65 et 67 ans que la pension Macron apparaît supérieure au système actuel (régime général et AGIRC-ARRCO).

■ FLAGRANTS DÉLITS DE MENSONGE

▶ Sur l'arrêt maladie

Martine a été arrêtée deux ans après être tombée gravement malade. Le gouvernement prétend que, dans le système actuel, Martine perdrait jusqu'à 5% de sa pension.

Faux ! Elle validerait 8 trimestres durant sa maladie et ces deux années n'entreraient pas dans le calcul de ses 25 meilleures années...

▶ Sur l'ouverture des droits à 150 h au SMIC

Le gouvernement affirme qu'il faut aujourd'hui avoir travaillé 150 heures au SMIC pour ouvrir des droits à la retraite.

Faux ! Le calcul est annuel et l'ensemble des salaires cumulés détermine le nombre de trimestres : si l'assuré a cotisé 120 SMIC horaires au 1^{er} trimestre, 200 au 2nd, 80 au 3^{ème} et 200 au 4^{ème}, il aura bien ses 4 trimestres validés.

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

■ PRÉSENTATION DE NOTRE MÉTHODOLOGIE

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARRCO) sont donc fiables à 100 %. Nous avons ensuite appliqué à ces carrières les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ▶ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ▶ Un taux de cotisation de 25,31 % (15,19 % employeur et 10,12 % salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ▶ Une valeur d'achat du point à 10,00 € ;
- ▶ Une valeur de service du point à 0,55 € ;
- ▶ Une décote définitive de 10 % pour les départs à 62 ans du fait de l'« âge d'équilibre » à 64 ans ;
- ▶ Une majoration de 5 % par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.

» le Conseil d'Etat assassine le projet du gouvernement

Des projections financières « lacunaires », des « différences de traitement » injustifiées, un recours exagéré aux ordonnances, des promesses contraires à la Constitution... Dans son avis rendu le 24 janvier, le Conseil d'État attaque sévèrement la réforme des retraites. Et dénonce l'empressement de l'exécutif à vouloir faire passer un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie.
Le 25 janvier 2020 Par Ellen Salvi (MEDIAPART)



Philippe est un salarié de diverses entreprises de l'agro-alimentaire et des transports. Il a connu trois épisodes de chômage, ainsi qu'un accident du travail.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 2 417,81 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

1 803,00 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 777,83 € (à titre indicatif)



En partant à 64 ans

2 002,00 €
par mois

1 113,66 €
par mois

À 62 ans comme à 64 ans, Philippe perd plus de 800 € par mois



Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

1 227,00 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)



En partant à 64 ans

1 250,56 €
nets*

1 000,00 €
nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

À 62 ans comme à 64 ans, Pauline perd dans tous les cas



Jacques était salarié comme technicien d'une importante entreprise de métallurgie. Parti récemment à la retraite à 62 ans, il n'a connu ni chômage, ni maladie.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 2 988,88 € (à titre indicatif)



2 461,48 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 952,93 € (à titre indicatif)



En partant à 62 ans

1 101,00 €
par mois

Jacques échappe à une baisse de 56 % de sa pension

Mystifications gouvernementales...



Le pseudo-déficit des régimes de retraite

Le gouvernement veut nous imposer les baisses de pensions et la retraite pour les morts, au nom d'un pseudo-déficit de nos régimes. En réalité, le déficit de recettes a été fabriqué par tous les gouvernements successifs. Depuis 1993, les patrons ont bénéficié de l'équivalent de 499 milliards d'euros d'exonérations de cotisation, dont 62 milliards n'ont jamais été compensés. Augmentons les salaires, alignons les salaires des femmes sur ceux des hommes, arrêtons de licencier, de fermer les industries... et ce sont des milliards qui entreront dans les caisses de retraite !

■ LA RETRAITE POUR LES MORTS

Avec la notion d'âge d'équilibre à 64 ans, le système Macron introduit une **décote définitive** de 10 % pour un départ à 62 ans et de 5 % à 63 ans. Cette logique conduit au recul effectif de l'âge de départ et à la baisse des pensions.

Le gouvernement a annoncé que l'âge d'équilibre entrerait en vigueur dès 2022 à 62 ans et 4 mois pour les assurés nés en 1960. Cet âge d'équilibre augmenterait de 4 mois par an pour atteindre les 64 ans en 2027.

Le gouvernement affirme que nombre de salariés, en particulier de femmes, sont aujourd'hui obligés d'attendre 67 ans pour partir à la retraite. Les statistiques de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse infirment cette extrapolation : en 2018, seuls 4,7% de femmes et 5,1% d'hommes sont partis à 67 ans. Par ailleurs, les premières victimes de cet âge d'équilibre vont être les salariés qui, n'étant plus dans l'emploi (chômage, maladie...) n'ont pas d'autre choix que de liquider leur retraite.

Or, en 2018, le taux d'emploi des 55-64 ans n'était que de 52,3% et tombait à 30,8% pour les 60-64 ans... condamnés avec le système Macron à subir des décotes importantes de leurs pensions.

■ LES FEMMES ET LES MÈRES DE FAMILLE VICTIMES N°1 DU SYSTÈME MACRON

Les femmes seraient les grandes perdantes de la retraite à points :

► Dans un système à points, plus le salaire est élevé et plus le nombre de points acquis est important. Ainsi, les temps partiels imposés à beaucoup de femmes ouvriront peu de droits.

► Dans le système actuel, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant. Cela leur permet d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigé pour une retraite à taux plein à l'âge légal (gain de 2 ans pour un enfant, de 4 ans pour 2 enfants, etc.). Ainsi, 70% des femmes partent aujourd'hui au taux plein à 62 ans, malgré des périodes de chômage et de maladie.

Dans le système Macron, ces majorations de trimestres sont supprimées et il faudra attendre 64 ans au mieux pour ne pas subir de décote.

► Dans le système actuel, les mères et les pères ayant eu au moins trois enfants bénéficient chacun d'une majoration de 10% à ce titre.

Dans le système Macron, cette majoration de pension passe à 5% au premier enfant, au bénéfice soit de la mère, soit du père. Il sera alors plus intéressant que celui dont le salaire est le plus élevé en ait le bénéfice... majoritairement le père.

► 89% des bénéficiaires de pensions de réversion sont aujourd'hui des femmes, dont un quart ne dispose que de cette source de revenu. Macron veut servir les pensions de réversion au plus tôt à 62 ans, soit 7 ans plus tard... voire 64 ans pour éviter la décote.

Et les conjoints survivants divorcés n'auront plus droit à la pension de réversion. Aujourd'hui, 45% des mariages se soldent par un divorce.

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Dans son rapport, Jean-Paul Delevoye envisage que l'âge pivot soit "un levier de pilotage du système de retraite". Cet âge d'équilibre ne sera donc pas fixe mais pourra changer au fil du temps, en fonction de "l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations". "Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera si l'espérance de vie cesse de progresser", imagine le haut-commissaire. Compte tenu des projections démographiques, l'âge de la retraite à taux plein passe à 65,4 ans pour la génération née en 1980 et à plus de 66 ans pour celle née en 1990. »

France Info - édition du 11 décembre 2019

■ LE « MINIMUM DE RETRAITE À 85 % DU SMIC NET » : UNE PROMESSE DÉJÀ INSCRITE DANS LA LOI DE 2003

L'objectif des 85 % du SMIC est inscrit dans la loi Fillon/Delevoye de 2003, en contrepartie d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Cette promesse devait être réalisée dès 2008. Nous sommes actuellement à 83 % du SMIC.

Selon la propagande du gouvernement, cette mesure doit permettre de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles,

aux carrières « heurtées », en particulier les femmes... Or, seuls les salariés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 % : cela va de fait exclure beaucoup de monde. De plus, ce minimum ne serait servi qu'à 64 ans. Encore un recul !

Il reste à préciser ce qu'on entend par carrière complète dans un système par points, puisque la notion de nombre de trimestres exigés pour un taux plein disparaît...

« Le monde du travail est cruel et incertain, la souffrance y est grande, les personnels sont brisés ! »

par **Danielle FAIRANT**
Secrétaire du syndicat FO Com 22



Aujourd'hui, la présence de près de 270 camarades au Congrès de l'Union Départementale montre la volonté de s'unir et de combattre. Les attaques contre nos droits, retraite, salaires, code du travail, sécurité sociale, services publics entre autres Hôpitaux, écoles, services administratifs, Police, Sapeurs Pompiers mais aussi contre les droits des secteurs privés sont d'une violence inouïe.

La CGTFO, construite sur des valeurs de liberté, solidarité et indépendance politique est à même de porter la voix de millions de salariés. L'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor apporte le soutien, les connaissances et la fraternité pour créer un lien entre les femmes et hommes de bonne volonté. Pour ma part, tous les membres du Bureau m'ont énormément soutenue et je les remercie pour toute l'implication qui est la leur. Je remercie aussi tous les membres de la Commission Exécutive et l'équipe administrative et juridique : Stéphane, Paul ... L'interprofessionnelle est indispensable, vitale pour nous défendre contre le système libéral et capitaliste qui écrase la classe laborieuse.

A La Poste, les conditions de travail sont très dégradées. L'apport financier de la C.N.P. (Caisse Nationale de La Prévoyance) a pour conséquence de diminuer la part actionariale de l'Etat et donc d'accélérer son désengagement envers la notion de service public abandonnant ainsi tout un pan de la population, en particulier dans les zones rurales. Je pourrais vous parler du nouveau projet des M.F.S. (Maison France Service) qui va encore plus participer à l'accroissement des déserts ruraux et des maires qui, motivées par des vues électoralistes, ont prévu de sauver leur bureau

de poste jusqu'au résultat d'élections et qui vont organiser la fermeture de ces bureaux en 2021 !

Au plus près des Postiers, que ce soit au Courrier avec les facteurs ou au Réseau avec les Chargés de Clientèle - remarquez le changement de nom du métier : ce ne sont plus des guichetiers - que ce soit dans les P.C.S. (Plateforme Colis Coumer), dans les D.C.N. (Direction à Compétence Nationale), la souffrance au travail est grande. Le monde du travail est cruel et incertain. Les personnels sont brisés ou laissés de côté. La pression est si forte que des personnes font des Burn out, des tentatives de suicide, sont sous anti-dépresseurs pour « tenir » ou fuient vers la retraite anticipée avec donc pour avenir une vie étriquée avec une pension ou retraite qui ne pourra leur permettre de vivre décemment après une vie entière consacrée au labeur ! C'est une honte !

Cette année, pour les guichetiers, les alertes sociales se sont multipliées, le personnel aux abois cherche des solutions. Nous sommes là pour les informer et les émanciper. Il n'est plus temps de tergiverser, de dialoguer. Le temps de l'action est venu ! Nous devons discuter et décider de partir dans une grève interprofessionnelle et intersyndicale générale et illimitée. Nous devons discuter des combats pour préserver nos emplois ! Assez d'avoir peur car on nous met la tête sous l'eau ! Il en va de notre dignité et de celle des autres peuples qui nous regardent et s'inspirent de notre modèle.

Vive la confédération CGTFO !
Vive l'Union Départementale et les Unions
Locales CGT FO des Côtes d'Armor !
Vive FOcom ! Vive Force Ouvrière !

Je vous apporte le salut fraternel de de FOcom 22. Cette semaine, un stage découverte s'est tenu à l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor. Nous avons ainsi pu, avec certains membres du Bureau, discuter avec les camarades stagiaires qui sont présents au Congrès ce jour. Nous avons constaté la même inquiétude et colère dans toutes les branches professionnelles présentes que ce soit à la Cooperl, les services administratifs de mairies, les associations d'aide à la personne, Gélagri, Gémo et la même volonté de défendre les droits acquis. Les difficultés sont pourtant les mêmes : manque de personnel, salaires trop bas, irrespect du code du travail, irrespect des travailleurs.

« L'hôpital est un château de cartes, vous enlevez la carte maternité, tout le château s'écroule ! »

par **Christian BOUGIS**
Secrétaire du syndicat C.H. René Pleven



Aujourd'hui, vendredi 18 octobre 2019, le syndicat FO est mobilisé contre la casse de l'hôpital public et la situation du médico-social. La loi Santé 2022 : au cœur de cette loi, la labellisation de 500 à 600 futurs hôpitaux de proximité, qui est encore et encore un coup de scalpel pour nos hôpitaux comme celui de Dinan.

Pourquoi ? La loi Santé 2022 prévoit la constitution de trois catégories d'hôpitaux : l'hôpital de proximité (Dinan), l'hôpital spécialisé (Saint-Malo) et l'hôpital ultra-spécialisé (C.H.U. de Rennes)

L'hôpital de Dinan « hôpital de proximité » selon le projet de loi devra se concentrer sur

la médecine, de la gériatrie, et de la réadaptation. Voulons-nous un hôpital de gériatrique sur Dinan ?

Les établissements « spécialisés » (Saint-Malo) et ultra-spécialisés (C.H.U. de Rennes) disposeront eux de maternités et de bloc chirurgicaux. Ce qui veut dire plus de maternité sur Dinan. Ce qui veut dire plus de bloc opératoire Public su Dinan.

Les établissements ultra-spécialisés (C.H.U. de Rennes) devront être pourvus de « plateau technique de pointe. Ce qui va entraîner des restructurations et des fermetures de certaines activités dans les hôpitaux de proximité comme celui de Dinan.

Si nous perdons, la maternité, nous perdons les médecins anesthésistes. Sans médecins anesthésistes nous perdons les médecines à orientation (cardio, pneumo, neuro, gastro, enfin toutes les médecines avec des spécialités). Sans médecins spécialisés nous perdons les gériatres qui ont besoins d'avis de spécialistes pour faire de la gériatrie d'excellence. Dans cette LOI « ma Santé 2022 » que deviendront les urgences au Centre Hospitalier de Dinan qui accueille plus 30.000 passages ?

Pour le syndicat FO une telle orientation aura pour conséquence la baisse de l'offre de soins sur le pays de Dinan, l'inégalité des chances devant la santé et bien sur, la mobilité forcée des personnels vers le C.H. de Saint-Malo ou d'autres établissements de santé.

Nous condamnons cette politique, qui accélère les fusions d'établissements publics et privés dans le cadre de Groupement Hospitaliers de Territoire (G.H.T.) qui a été instituée dans le cadre d'une nouvelle organisation votée en janvier 2016.

Nous vous alertons à nouveau, comme nous avons alerté le Conseil communautaire, le conseil municipal de DINAN/LEHON ou nous avons demandé à chaque mairie de chaque commune, dans chaque canton du pays de Dinan (plus de 110.000 habitants) de se positionner par délibération en conseil municipal sur le maintien d'un hôpital de proximité en ENTIER pour prendre en charge la population.

L'hôpital est un château de carte, vous enlevez la carte maternité, tous le château s'écroule. Ont-ils le droit de condamner des hôpitaux qui assurent aujourd'hui des soins de proximité ? Sommes-nous devant un choix de société ? Devons nous mourir pendant les transports ?

Nous continuons à nous battre, à vous alerter car sans vous tous, nous les soignants,

nous subirions cette loi, malgré la tension qui monte dans tous les hôpitaux, tous les EHPAD ou tous les personnels témoignent d'une dégradation sans précédent des conditions de travail. Nous pouvons encore changer les orientations et ceci dans l'intérêt de l'égalité des chances dans la santé sans aucune discrimination.

La situation des EHPAD : nos revendications sont un soignant pour un résident et non un agent pour un résident ? Pourquoi ? Dans un agent est inclus (cuisinier, la lingière, la secrétaire ...) La politique du grand Age, dans un arrêté du 31 décembre 2012, prévoit 0,65 soignants par résident et de 1 pour les personnes âgées à très haute dépendance. Malheureusement ces objectifs n'ont jamais été atteints, nous en sommes très loin, c'est pourquoi nous revendiquons son application.

Nous condamnons et demandons le moratoire de la convergence tarifaire qui va amputer les EHPAD publics de 200 millions d'euros. Vous divisez cette somme par les 2.000 EHPAD en France ce qui représente en moyenne une aide soignante et demi par EHPAD.

Pour les soins à domicile, le constat est le même que dans les EHPAD publics et privés. La politique du gouvernement est pour le maintien au domicile des personnes âgées et tant mieux, mais à quel prix pour les soignants qui interviennent au domicile sur des soins de plus en plus lourds. Ils vivent la même situation, manque de personnel, manque de temps, de nombreux kilomètres à parcourir par tous les temps avec des salaires au plus bas et des remboursements kilométriques médiocres. Tous ensemble nous pouvons changer les choses

Sur la situation des urgences, la ministre de la Santé Agnès BUZYN a débloqué en premier 75 millions d'euros : 50 en primes et 25 en

travaux et remplacement de personnel d'été. Cette prime de 100 € pour les soignants affectés dans un service d'urgence divise les personnels hospitaliers. Nous à FO nous demandons l'augmentation des salaires pour tous. Et pas une sorte de prime qui n'est pas inclus dans le salaire de base pour la retraite.

La lutte continue dans les urgences et la ministre débloque à nouveau 750 millions d'euros, un plan sur 3 ans 2019/2020/2021. Ce plan ne correspond pas aujourd'hui à l'attente des personnels. Nous voulons juste les moyens humains et financiers pour les établissements de santé pour fonctionner.

Vive l'hôpital public,
vive l'égalité des chances,
vive le syndicat Force Ouvrière.



JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises» dites TPE.



Quels sont mes droits ?

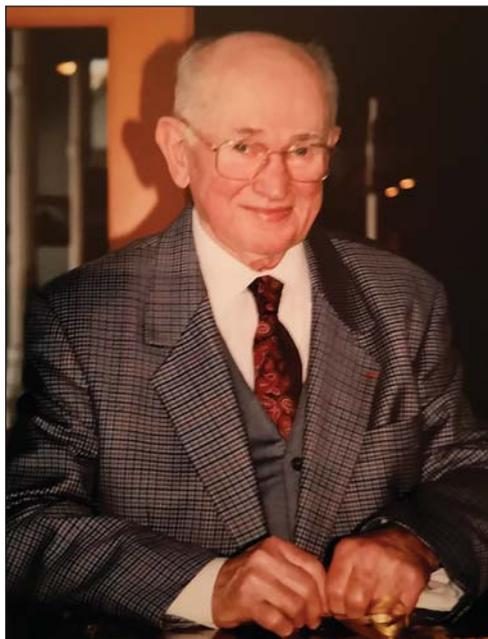
INFO-TPE.fr



ÉLECTIONS TPE du 23 novembre au 6 décembre 2020 pour tous les salariés des TPE. Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

Hommage à notre camarade et ami Pierre Le Mée (1918-2020), ancien Secrétaire Générale de l'U.D. 22

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Pierre, né, le 06 novembre 1918, à Lanvollon, vient de décéder ce premier janvier 2020 à l'âge de 101 ans, un Coste Armoricaïn fils de terre-neuvas. Notre camarade Pierre a été à plusieurs reprises, secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor et lors de son dernier mandat, il a préparé le congrès et l'élection ou notre camarade Michel REQUIEM a été élu. Au nom de la CGTFO nationale et de ses délégués des Côtes d'Armor, nous lui rendons hommage avec sa famille et ses nombreux amis, les premiers mots qui nous viennent pour évoquer l'inscription temporel de Pierre sont ceux-ci : un résistant constructeur de fraternité et de paix.

Pierre a été un éminent militant de la CGTFO ses valeurs humaine, sociale républicaine et laïque étaient appréciés par tous ses compagnons. Pierre a connu JOUHAULT, cotoyé BOTHEREAU, BERGERON et BLONDEL il a observé, apprécié et critiqué tant que de besoin les positions du bureau confédéral ainsi que ceux qu'il désignait comme étant la nouvelle génération MAILLY, PAVAGEAU et VEYRIER et a plus de cent ans, il lisait avec assiduité les éditos.

Pierre un socialiste de la culture de la SFIO, son parcours de combattant dans la marine l'avait conduit jusqu'en Asie où il avait remonté les grands fleuves de Chine en temps guerre sino chinoise, avant d'être démobilisé en 1941 en Indochine et devenir attaché administratif et économique d'Air France, qui en fait était sa couverture d'agent du deuxième bureau. Bref, un résistant qui sillonnait l'Indochine jusqu'au Laos. Ses activités ont été repérées par la Gestapo japonaise. Toute sa famille en a subi les conséquences. A la fin de la guerre, il a été retrouvé dans un état de terrible épuisement par un officier du gouvernement Royal Laotien. Cet officier dont le nom m'échappe, avait rédigé un rapport circonstancié des faits pour le ministère des affaires étrangères Française. Celui-ci, ayant ordre de mission d'ouvrir les camps

pour libérer les prisonniers, dont ceux où étaient retenus les français, il en profite pour se mettre à la recherche de Pierre, cet agent secret qui avait été l'un de ses contacts de guerre. Lorsqu'il le découvre seul, dans sa cellule, il lui fut impossible au premier regard de reconnaître Pierre, tellement son corps avait souffert de la torture et en était meurtri et presque sans vie. Cette libération in extrémis lui permit de retrouver sa femme Jeanne (d'origine Indochinoise) et ses 3 premiers enfants qui eux aussi étaient affaiblis comme des survivants des camps. Ce n'est qu'une fois transféré et hospitalisé dans le Siam voisin (Thaïlande) que Pierre et sa famille, après de nombreux mois de soins et convalescences, retrouvèrent rétablissement vie et bonheur.

Par la suite, lors de la guerre coloniale qui opposa la France aux Vietnamiens, il eut même à connaître les geôles Vietminh (il rappelait que ceux-ci avaient été armés par les Américains et les Chinois, les dictatures disait-il ont plusieurs visages lorsqu'ils se battent pour l'appât du gain). A la fin de cette guerre, sa carrière pour les services de renseignements terminée, il rejoint avec sa famille l'hexagone et les Côtes du Nord. Il fut décoré chevalier de la légion et la croix de combattant lui a été remise. Son expérience a construit un homme qui s'est totalement engagé dans l'action pacifiste, cela l'a amené, entre autre, à se mobiliser syndicalement pour revendiquer la fin du conflit en Algérie.

Il a été muté en qualité de fonctionnaire d'état à la Direction Départementale de l'Équipement pour les questions de logistique et de transports, très rapidement dans la continuité de son engagement et de la résistance ouvrière il a adhéré au syndicat de la CGTFO de l'équipement ou ses camarades l'ont porté secrétaire général, son engagement dans l'interpro l'a mené à être de nombreuses années membres de la Commission exécutive et au moins par trois fois secrétaire général de notre Union Départementale (les mandats à l'époque étaient de deux ans). Il y a succédé alternativement à LAITHIER, Pierre BRARD, Jacques LE GARZIC avant de passer le flambeau à notre camarade Michel REQUIEM.

Pierre qui puisait ses références dans la culture du syndicalisme libre et indépendant, était farouchement attaché à la charte d'Amiens. Il était lui-même un homme libre et un penseur libre. Travailleur et besogneux, il a participé à instruire à construire notre Union Départementale dans les fondements qui sont actuellement les siens.

Mais Pierre a aussi, et surtout, construit une superbe famille au côté de Jeanne. Avec leurs cinq enfants Janine, Michel, Pierre-François, Yvon, Jean-François, leurs nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, avec lesquels ils aimait partager musique et repas dont celui de la fête du Têt.

En 2013, il était encore présent au passage de tous les cortèges de nos manifestations, il y encourageait les membres du bureau à combattre. Je me souviens d'une discussion sur la question des mots d'ordre ou il nous incitait à être précis et clair. A ce sujet, et pour de nom-

breuses raisons, il partageait donc pleinement ceux-ci : « non à l'allongement de toute durée de cotisation et tous pour le retour aux 37.5 et le départ à taux plein dès 60 ans » ; « On cotise suivant ses moyens, on se soigne suivant ses besoins ». Telle était sa conception, et notre conception actuelle : pour un système de Sécurité Sociale solidaire, paritaire et par répartition.

Oui, il nous encourageait avec sa voix rauque, à continuer à manifester sur nos mots d'ordre, car ils sont justes disait-il. Et puis, « ce sont ceux des travailleurs, ils sont décidés par les travailleurs ». Et il continuait son analyse critique en évoquant le syndicalisme rassemblé : « celui-ci n'est que fadaïse si les mots d'ordre sont fadaïses. Ecoute bien, les autres organisations prises dans le syndicalisme rassemblé, ce sont les stratégies politiques et politiciennes qui les intéressent, ils donnent des consignes de votation à leurs adhérents. Tu as bien compris ? Bon alors, explique et explique sans relâche, nos mots d'ordre et la raison de nos mots d'ordre. Et ne lâchez rien ! Car l'argent, il y en a ; c'est la répartition des richesses qui est injuste et les salariés le savent ! ». Son engagement militant d'homme libre le portait bien au-delà du cadre syndical : il a été l'un des fondateurs de la Mutualité d'Armor, de l'Association du Droit de Mourir Dignement A.D.M.D., de l'association des Crématisés. Il a tenu nombre de réunions à la ligue des droits de l'homme. Il a accompagné son épouse dans son combat pour la création du planning familial. Ils ont d'ailleurs, tous deux, activement participé à la lutte pour la dignité humaine et pour le droit à l'avortement. Et il fut un éminent Président de la Libre Pensée des Côtes d'Armor.

Camarades et amis, la voix rauque de Pierre a marqué plus d'un militant, ainsi que sa détermination à expliquer l'intérêt de la Sécurité Sociale égalitaire par le système de répartition, l'intérêt d'un service public et d'accès égalitaire aux droits dans la cadre d'une République Une et Indivisible, son clin d'œil permanent à Robert BOTHEREAU : la CGT que nous pratiquons à FO, c'est celle de l'indépendance de classe, celle de résistance ouvrière. Vive la CGTFO ! C'est CE syndicalisme de résistance, qui m'a conduit (disait-il) à faire de moi un syndicaliste et avec mes compagnons et tous mes camarades de la cause humaine, nous devons ensemble lutter pour l'émancipation de notre classe, pour simplement construire la justice sociale !

Ce petit homme par la taille, grand par l'esprit et par son engagement, m'a toujours impressionné par sa joie de vivre et son engagement. Mes deux prédécesseurs, Pierre JAMET et Michel REQUIEM, ont eu la fierté d'apprendre et de militer à ses côtés et c'est ensemble que nous avons eu l'honneur de représenter les instances de la CGTFO avec de nombreux amis et camarades pour rendre hommage à nos amis Pierre et Jeanne LE MEE.

L'Union Départementale des Côtes d'Armor, transmet toutes ses sincères condoléances et notre fraternité, à la famille, aux enfants de Pierre Le Mée et à tous les militants de la CGTFO qui ont eu le plaisir et l'honneur de le côtoyer.

L'AFOC (Association FO des Consommateurs), un futur service au public ?

par Yvon BOURHIS
Président de l'AFOC 22

La casse sociale s'accompagne depuis des décennies, de la casse du Service Public. C'est dans la logique d'une Union Européenne, à laquelle notre république se retrouve inféodée, U.E entièrement acquise au dogme du Neo-libéralisme, dont les théories économistes imposent, entre autres, la loi du marché contre « l'État-providence » et l'attribution de la protection sociale au Privé. Ce qui suppose des gagnants, donc des perdants, donc des riches toujours plus riches et plus de pauvres toujours plus pauvres !

La CGT-FO s'est depuis longtemps dotée de militants qui analysent, sans cesse, les différentes (contre-)réformes des gouvernements successifs avant qu'ils ne les mettent en place. Un des objectifs de ce dogme néo-libéral, est de restreindre le pouvoir de l'État pour qu'il ne soit plus un obstacle au « débridage » du « tout marché », le but étant que l'État n'ait plus à s'occuper d'autres choses que ses fonctions régaliennes : Diplomatie, sûreté du territoire et paix sociale ; autrement dit : armée, police et justice.

Ce travail d'analyse permet à notre confédération d'alerter le monde du travail via ses militants, et (si peu) via les médias, si tant est qu'ils soient preneurs de nos positions. À l'inverse, c'est par les adhérents et leurs militants, dans les entreprises où ils tentent de gagner leur vie, que nos UD et fédérations remontent à la confédération, les dégâts de ces contre-réformes dont sont victimes ouvriers et employés du bas de l'échelle sociale.

Vous pensez : « et l'AFOC dans tout ça ? » Et bien, l'AFOC, création FO de 1974, a ceci pour elle, en tant qu'association de consommateurs, d'être aux premières loges, du haut en bas de l'échelle sociale, de la mise en pratique de ces ... (continuons à les appeler) contre-réformes. Tout comme les gouvernements n'ont de cesse de faire passer les Organisations Syndicales d'interlocuteurs sociaux à parte-

naires sociaux, l'État, n'a de cesse de continuer à réduire les effectifs de ses services, et se penche de plus en plus vers la « société civile » pour la mettre à contribution et servir de bouée de sauvetage à des services très appréciés dans les départements. C'est ainsi qu'est né le concept de « service au public », (exemple : un bureau Pôle Emploi dans un bureau de poste) puis, la réflexion ayant avancé, la « Maison France Services ».

Et j'arrive enfin au rôle de l'AFOC dans tout ça, en prenant pour exemple, un domaine où les associations de consommateurs sont très sollicitées, celui des fraudes, malfaçons et arnaques en tous genres. C'est ainsi que l'AFOC 22 a été conviée, comme ses « consœurs ou concurrentes » pour participer à des réunions de réflexion sur leur association à la D.D.C.C.R.F. 22, la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et Répression des Fraudes. En soi, la D.G.C.C.R.F. au niveau national, est déjà partenaire des associations de consommateurs, donc quoi de plus normal que de se retrouver à débattre de questions communes au niveau du département, dans l'intérêt des consommateurs ?

Mais ... de quoi s'agit-il exactement ? n'est-ce pas là de la collaboration entre les services de l'Etat et la « société civile » dont il s'agit ? De mémoire, la réduction drastique des effectifs du Service Public (néo-libéralisme oblige!) n'a-t-elle pas « saigné à blanc » la répression des fraudes, côté inspecteurs-enquêteurs ? Avant, ils étaient déjà en nombre insuffisant pour mener à bien leurs missions ; que dire suite aux départs en retraite non remplacés et aux suppressions de postes ! Et personne n'y prête vraiment attention. Il faut dire que la superposition des nouvelles strates d'organisation territoriale relativise la curée de la fonction publique d'État. Comme l'avait si bien défini Marc Blondel, dans les années 90, « La régionalisation, c'est le cheval de Troie du néo-capitalisme ! ».

Un brouillard lié au fonctionnement désormais régional, vient brouiller les pistes. Pendant que les médias font passer les concertations pour des négociations, le puzzle territorial se met en place dans une république qui n'est absolument plus une et indivisible. Et bien, côté gouvernement, ce n'est pas un problème. Comme l'a dit le Premier Ministre, « le but est de remettre des forces sur le terrain. » pour répondre aux français très demandeurs d'un service public de proximité. Ceci dit, il n'a pas défini ces fameuses « forces », mais laisse à penser que 6.600 fonctionnaires seront mutés de Paris en province, d'ici 2022. Dans ses 460 M.F.S. qu'il compte ouvrir à partir de janvier 2020 ? ce n'est pas dit !

Gageons que cela se passera progressivement, et en attendant, devinez ? ... un bureau pourrait être affecté ou attendrait déjà les bénévoles désignés par leurs associations pour assurer le service qu'ils assurent déjà au siège de leur association. Qui sait, le service rencontrant probablement un franc succès, ces bénévoles amenés à effectuer le travail d'agents de l'État sans en avoir les habilitations, s'ils ne se verraient pas attribuer une carte à logo tricolore pour légitimer une possible extension de leurs prestations ? Ceci n'est que pure extrapolation, mais à bien y réfléchir ...

Mis à part l'aspect « développement » (pour ne pas dire « publicitaire »), que représenterait cette présence à venir dans les M.F.S., c'est quasiment d'un « ukase » dont il s'agit. En effet, la subvention de la D.G.C.C.R.F. relative à l'activité des associations de consommateurs, étant la plus importante de leurs trois sources de financement, comment pourrions-nous refuser cette proposition si tout cela se met en place ?

Voilà où les « grandes idées » de la démocratie participative nous amènent à un rythme accéléré. Il était nécessaire que tous les adhérents en soient informés.



"Etre à vos côtés pour faire face aux situations les plus difficiles pour défendre la pérennité des emplois et des entreprises"

Nouredden OUTOUGGANNE Directeur de Mission

Nous faisons face à vos côtés aux situations les plus difficiles et en particulier lorsque la pérennité des emplois et des entreprises est en jeu. Les restructurations et réorganisations accompagnées de suppressions d'emplois sont de plus en plus fréquentes et nécessitent la mobilisation efficace des IRP. A cette occasion, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner.



Stage «Découverte de FO» à l'Union Départementale.

par Gwenola GAYET
Secrétaire Générale S.D.A.S. 22



Du 14 au 18 octobre dernier, lors du stage découverte FO, sous la conduite de Sylvain AUVRAY, animateur au C.F.M.S. (Centre de Formation des Militants Syndicaux), une vingtaine de stagiaires ont fait plus amplement connaissance avec FO.

Les objectifs de ce stage sont d'établir le rôle et la place du Syndicat sur le lieu de travail et dans la société, ainsi que d'organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les I.R.P. (Instances Représentatives du Personnel). Pour ce faire, les stagiaires ont développé, par des travaux de recherches individuelles et collectives, des discussions et des échanges, les questions suivantes :

- Le rapport des forces dans l'entreprise ;
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action ;
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales ;
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGTFO ;
- L'action syndicale revendicative
- L'organisation et répartition du travail syndical ;
- L'actualité sociale, économique et syndicale.

Les stagiaires ont appris à mener efficacement l'activité syndicale dans une atmosphère chaleureuse qui, au fil du temps, créera entre eux des liens de solidarité et de camaraderie essentiels au bon fonctionnement du Syndicat.

En cette année de Congrès, les stagiaires ont découvert, en séance, le fonctionnement de nos instances départementales. Nous nous sommes laissés dire qu'ils ont tous apprécié de participer au Congrès de l'Union Départementale des Syndicats des Côtes d'Armor du 18 octobre !!

PARTENAIRE

NOTRE MANIFESTE AVANÇONS collectif

Pour en savoir plus sur #avançonscollectif
rendez-vous sur la plateforme
[avançons-collectif.fr](https://www.avançons-collectif.fr)
pour partager l'engagement de la mutuelle.



Mutuelle soumise aux dispositifs du livre II du Code de la mutualité.
N° Siren 538 538 473, n° LE1969500JULU5ZH89G4TD57, Siège social - 143, rue Blomet - 75015 Paris

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Jocelyne MARTIN
Secr. adjointe : Isabelle LEFEUVRE
Tel : 02.96.34.79.36
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Dinan
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Laurent MATEU
Secr. adjoint : Patrick RENWEZ
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Tel : 02.96.66.09.40
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC
Secr. adjoint : Didier WALLERAND
Tel : 06.03.20.16.73
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 06.32.95.84.36
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen
Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Jeudi 20 février à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 2 au 6 mars à St-Brieuc
Stage «Découverte FO et Moyens
d'Actions du Syndicat» à l'Union
Départementale (COMPLET).

Jeudi 19 mars à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 30 mars au 3 avril à St-Brieuc
Stage «Rôle et Fonctionnement
du Comité Social et Economique»
à l'Union Départementale (*ins-
criptions sur accueil@fo22.fr*).

Jeudi 23 avril à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Partenaire

FICÉOS



Expertise comptable

INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale
CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€
Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)
Commission paritaire : 0420 S 05 317

Dépôt légal : Février 2020

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS,
Stéphane MOTTIER, Laurent MATEU, Yvon BOU-
RHIS, Danièle FAIRANT, Christian BOUGIS, Gwé-
nola GAYET et Dominique KERN (crédit photos).

La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Cher camarade, tu es adhérent
à un syndicat Force Ouvrière et
à ce titre, adhérent à l'**AFOC**.
L'**AFOC** intervient dans deux do-
maines privilégiés : le droit des
consommateurs d'une part et le
droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour
l'**AFOC**, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'**AFOC** revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien
systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de
la présence des gardiens, aménagement des logements et des in-
frastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès faci-
lité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'ur-
banisme (...)

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les
intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels
qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre
toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à inter-
venir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment
partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgtFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis
au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister,
représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués
syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseil-
lers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délé-
gués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une
fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale.
Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, du mardi au jeudi de
9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Les
autres jours sur rendez-vous. Contacts :
Yvon BOURHIS - Chafik EL AOUGRI
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi
de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Avec ou sans rendez-vous. Contacts :
Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, Guingamp, Lamballe, Lou-
déac et Paimpol, uniquement sur ren-
dez-vous (*coordonnées des Unions
Locales en page 15*).

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercre-
di et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de
14h00 à 18h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à
12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail

FO²²

la force syndicale
CÔTES D'ARMOR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____